

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ORDURES MÉNAGÈRES

Extraits du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2004

■ DEMISSION D'UN MAIRE-ADJOINT, ELECTION DE SON REMPLAÇANT

Monsieur Charles **Nadim**, 6^{ème} maire-adjoint, a exprimé le souhait de quitter cette fonction. Il a donc présenté un courrier de démission qui a été accepté et transmis à Monsieur le Préfet. Monsieur **Nadim** reste Conseiller Municipal.

Un poste de maire-adjoint est donc vacant et doit être pourvu. Il est procédé à une élection à bulletin secret, à la majorité absolue.

Yves Trégouët a été élu par 32 voix.
(4 blancs, 3 voix pour Sylvain Robiquet).

■ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Des élus ont souhaité libérer leur place dans certaines commissions municipales. Il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement.

M^{lle} **Amozigh**, maire-adjointe assumera la délégation « *Enseignement, activités péri-scolaires* ».

M. **Trégouët** assumera la délégation « *Fêtes et Cérémonies* ».

M. **Auriacombe** devient membre titulaire de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

M. **Romé** est élu au CA du centre équestre, au CA du collège H. de Balzac, à la CCSP, au CCPD.

M. **Citebua** est élu au CA du lycée Cugnot.

M. **Nadim** est élu au CA de la SEMINOC et au CA de Maison-Blanche.

Unanimité

■ DEMANDE DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES AUPRES DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE.

L'accès au sociétariat des Sociétés Locales d'Épargne est ouvert à l'ensemble des clients des Caisses d'Épargne : personnes physiques, personnes morales, salariés, et à toutes les collectivités territoriales.

Ces dispositions offrent une opportunité pour la commune de Neuilly-sur-Marne d'être associée au développement de la Caisse d'Épargne qui est l'un des principaux partenaires financiers du secteur public local.

L'acquisition de parts sociales correspond à un placement sans risque et rémunérateur.

Il est proposé au Conseil de demander la souscription de 380 parts sociales pour un montant de 7 596 €.

Unanimité

■ VERSEMENT PAR DOUZIÈME DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

Certaines associations ont demandé le versement d'acomptes mensuels afin de pallier leurs difficultés de trésorerie et ce dans la limite d'un douzième de la subvention inscrite au budget primitif 2004. Ce montant sera porté au budget primitif 2005.

Pour : 38

■ FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2005.

Chaque année, il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux de la redevance d'assainissement facturé par la Compagnie des Eaux pour le compte de la Commune.

Pour l'exercice 2004, la redevance s'élevait à 0,20 € par m³. Pour l'année 2005, il est proposé de porter ce tarif à 0,25 € par m³.

Cette redevance a pour but le financement de l'entretien du réseau d'eaux usées.

Unanimité

■ GARANTIE D'EMPRUNT A LA SONACOTRA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE.

Pour : 36

■ RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION EN 2005.

Il appartient à la commune de préparer et de réaliser l'enquête de recensement conformément à la nouvelle procédure mise en place à partir de 2004.

La commune doit recruter huit agents recenseurs pour la période de collecte du 20 janvier au 26 février 2005, et jusqu'à expédition des documents à l'INSEE, soit au plus tard jusqu'au 10 mars 2005 dernier délai.

La commune reçoit de l'Etat une dotation forfaitaire de 5 067 € qui sera versée au budget de la commune au mois de mars 2005.

Unanimité

■ CONVENTION POUR L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION.

Unanimité

■ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REVETEMENTS SUPERFICIELS DES CHAUSSEES.

Le marché sera passé pour une année, renouvelable deux fois sans pouvoir excéder trois ans. Le montant minimum annuel des bons de commande est fixé à 60 000 € HT et le maximum à 240 000 € HT.

Onze dossiers de consultation des entreprises ont été retirés. Cinq offres ont été remises.

La commission d'appel d'offres a estimé que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise Jean Lefebvre IDF.

Pour : 38

■ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.

Le marché pour la collecte des ordures ménagères et extra-ménagères de la commune arrivant à terme le 31 décembre 2004, un appel d'offres ouvert au niveau européen a été lancé. 12 793 tonnes ont été collectées en 2003, soit 389 kg/habitant. Les tournées de ramassages d'ordures ménagères sont organisées trois fois par semaine pour les grands habitats collectifs et deux fois par semaine pour les petits collectifs et pavillons.

Le marché sera conclu pour une durée de cinq ans.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a estimé que celle de la société SEPUR est économiquement la plus avantageuse et a décidé de lui attribuer le marché.

Le montant total des prestations est évalué à 1 091 956 € TTC par an.

Pour : 38

La prochaine réunion aura lieu le 13 janvier à 21 h